



---

## Assemblée ordinaire des délégués du 15.08.2021, 13h30, Campus Sursee, Leidenstrasse 17, 6208 Oberkirch

---

Présidence: Urs Weiss

Procès-verbal: Monica Henry

Présences: Nombre de délégués : 208  
Invités : 2  
Cartes de vote envoyées : 1'533  
Cartes de vote représentées : 706  
Majorité absolue : 354  
Majorité qualifiée (2/3): 471

Excuses : Les personnes excusées ne sont pas citées nominalement, la liste nominative est jointe au présent procès-verbal.

Début : 13h30

---

### Traktandenliste

1.	Accueil et constatation des présences .....	2
2.	Nomination des scrutateurs.....	2
3.	Procès-verbal de l'Assemblée des délégués ordinaire du 06.09.2020 à Sursee .....	3
3.1	Procès-verbal de l'assemblée des délégués extraordinaire du 12.06.2021 à Zofingen (assemblée subsidiaire) .....	3
4.	Approbation du rapport annuel du Président .....	3
5.	Approbation des comptes 2020 et du rapport de la société de révision BDO .....	3
6.	Honoraires des membres du comité .....	4
7.	Approbation du budget 2022 .....	4
a)	Budget 2022 .....	4
8.	Organe de révision .....	6
9.	Communications des membres du comité .....	6
10.	Propositions .....	8
11.	Tierwelt AG .....	8
12.	Communications des divisions .....	10
13.	Nomination des membres d'honneur.....	11
14.	Nomination des vétérans .....	11
15.	Attribution de l'assemblée des délégués à partir de 2024 et suivantes .....	11

## Introduction : Urs Weiss

C'est exactement à 13h30 que le président Urs Weiss ouvre la 146<sup>e</sup> Assemblée des délégués de Petits animaux Suisse à Sursee en accueillant les délégués romands dans leur langue. Il se réjouit du grand nombre de représentants de la Romandie présents à cette manifestation et souligne que la présentation Power Point est en deux langues et qu'une traduction simultanée est proposée. Le président de la Fédération remercie les traducteurs Jean-Charles Witschi et Monica Henry pour leur disponibilité.

### 1. Accueil et constatation des présences

Urs Weiss adresse ses vœux de bienvenue à tous les délégués et invités, plus particulièrement à Markus Aebi (Schweizer Agrarmedien), au Président de l'EE, Gion Gross, ainsi qu'aux membres d'honneur de Petits animaux Suisse. Il constate que ni la situation pandémique, ni le beau temps n'ont empêché les délégués de répondre favorablement à l'invitation de ce jour.

Tenant compte des critiques massives publiées sur les réseaux sociaux, le président s'interroge si les membres attachent de la valeur au travail du comité. Toute critique constructive est bienvenue dans un système démocratique, toutefois, il est important de choisir ses paroles avec précaution et de formuler ses griefs avec respect.

Il rappelle l'importance des règles sanitaires, telles que le port du masque à l'intérieur des bâtiments et l'enregistrement des données personnelles (liste de présence).

Les invitations à l'assemblée de ce jour, accompagnées du matériel de vote, ont été envoyées dans le respect des délais légaux et conformément aux statuts de la Fédération. Du fait de sa fonction, Urs Weiss conduit l'assemblée de ce jour, Monica Henry quant à elle rédige le procès-verbal. L'ordre du jour a paru en allemand et en français dans le « Petits animaux MAG » no 32 du 12 août 2021. Tous les documents ont également été mis en ligne sur le site Internet de Petits animaux Suisse.

Urs Weiss constate qu'aucun membre de l'organe de révision n'est présent aujourd'hui mais que le rapport a été délivré en bonne et due forme.

Le comité propose de compléter l'ordre du jour par un point 3.1. « Procès-verbal de l'assemblée des délégués e. o. (vote par écrit) du 12.06.2021 ».

*Décision : L'assemblée approuve l'ordre du jour y compris le point 3.1 « Procès-verbal de l'assemblée des délégués e. o. (vote par écrit) du 12.06.2021 ».*

Le président rend attentif au fait que :

- les débats seront enregistrés (après publication du procès-verbal, les enregistrements seront détruits),
- qu'il ne sera pas donnée lecture de la liste des personnes excusées (la liste sera jointe au procès-verbal).

En l'honneur des défunts, les délégués se lèvent et respectent une minute de silence.

### 2. Nomination des scrutateurs

Urs Burkhard, Ida Thurnherr, Regula Hugentobler, Benjamin Philipona et Thomas Meyer sont proposés en tant que scrutateurs. Stefan Röthlisberger, Andreas Erismann et Sandra Lanz constituent le bureau de vote.

*Décision : Les scrutateurs proposés et la composition du bureau de vote sont acceptés sans voix contraire.*

### **3. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués ordinaire du 06.09.2020 à Sursee**

Le procès-verbal a paru dans deux langues (all/fr) dans « L'Éleveur de petits animaux » no 43 du 22.10.2020. Aucune modification n'a été demandée, ni dans le délai légal de 30 jours, ni après.

*Décision : Le procès-verbal du l'AD du 06.09.2020 à Sursee est accepté.*

Reinhard Gertschen demande la parole, il souhaite une rectification concernant un échange de courrier entre lui-même et Petits animaux Suisse (PAS). Urs Weiss précise que cette intervention se rapporte à un procès-verbal du comité (VS du 04.07.2021) et ne sera de pas traitée aujourd'hui.

#### **3.1 Procès-verbal de l'assemblée des délégués extraordinaire du 12.06.2021 à Zofingen (assemblée subsidiaire)**

Le procès-verbal a été publié en allemand et en français dans le magazine „Petits animaux MAG“ no 24 du 17.06.2021. Aucune opposition n'a été formulée dans le délai légal de 30 jours.

*Décision : Le procès-verbal de l'assemblée des délégués e.o. du 12.06.2021 à Zofingen est accepté.*

### **4. Approbation du rapport annuel du Président**

Le rapport annuel de 3 pages a été publié le 10.06.2021 dans le numéro 23 de l'organe de publication officiel, et en français et en allemand. Des renseignements supplémentaires se trouvent dans l'interview avec le président de la Fédération, parue dans la « Tierwelt » no 23 du 10.06.2021.

Tous les procès-verbaux sont rédigés et traduits par Monica Henry, ensuite, ils sont publiés dans l'organe officiel et mis en ligne sur le site des Petits animaux Suisse.

Stefan Röthlisberger remercie Urs Weiss pour son engagement, il souligne les compétences du président et ses visions d'avenir. Personne ne souhaitant prendre la parole, le vice-président passe au vote.

*Décision : Le rapport annuel du président (2020) est approuvé sans avis contraire sous les applaudissements des délégués.*

Le président remercie de la confiance témoignée au comité. Il précise que la collaboration au sein du comité est tournée vers l'avenir. Au cours des débats souvent controversés et intenses, il s'agit de trouver des idées et solutions susceptibles d'être mises en œuvre. Les intérêts des éleveurs et éleveuses sont toujours au premier plan des préoccupations. Ses remerciements s'adressent plus particulièrement au comité pour la collaboration fructueuse et ouverte, à l'équipe investie du secrétariat et du shop avec la directrice Sandra Lanz et les collaboratrices Sonja Lipp et Mirjam Ludäscher, qui fournissent un travail soigné.

### **5. Approbation des comptes 2020 et du rapport de la société de révision BDO**

Anja Marquardt introduit sa présentation avec les paroles suivantes : « Accepte le présent, laisse partir le passé et aie confiance en l'avenir ». A l'aide d'une présentation PowerPoint, la responsable des finances explique en détail les comptes d'exploitation et le bilan 2020, dont un récapitulatif a été transmis à chaque ayant-droit avec l'invitation à ce jour.

Le bénéfice brut se situe bien au-dessus du montant budgété, car les recettes dépassent les prévisions budgétaires de 17% et que les dépenses ont été réduites d'environ 50% à la suite de la pandémie. Tenant compte des charges pour la Fédération et l'administration, il en résulte un résultat d'exploitation de 15'831.36. Après prise en compte du résultat financier et des dépréciations et amortissements, le résultat s'élève encore à CHF 7'308.89. Une restitution des impôts pour l'année 2019 (recette extraordinaire)

augmente le bénéfice annuel à environ CHF 17'000.00. Après déduction des impôts ordinaires, il reste un bénéfice net de CHF 15'464.39 alors qu'une perte nette de CHF 180'900.00. a été prévue. La présentation du bilan et du rapport de révision ne suscite pas non plus de questions dans l'assistance et le président passe au vote.

*Décision : C'est à l'unanimité que les délégués approuvent le rapport de l'organe de révision (entreprise BDO) du 19.04.2021 ainsi que les comptes 2021 (bilan et comptes de fonctionnement) qui bouclent avec un bénéfice net de CHF 15'464.39.*

## **6. Honoraires des membres du comité**

Le comité propose un dédommagement forfaitaire de CHF 22'000 à répartir entre les 4 membres élus du comité. La répartition est de la compétence du comité.

*Décision : Le montant global des honoraires du comité pour l'année 2022 (4 membres élus) est approuvé à l'unanimité.*

## **7. Approbation du budget 2022**

### **a) Budget 2022**

Avant de passer en revue le budget 2022, Anja Marquardt souhaite revenir sur les finances 2021. Le budget 2021, approuvé par l'AD 2020, prévoyait une perte nette de CHF 102'800. La vente de la Tierwelt, survenue cet été, transformera toutefois ce déficit en bénéfice, bien qu'il ne soit pas encore possible de déterminer avec exactitude le montant du bénéfice. Anja Marquardt précise que les recettes de vente se montent à plusieurs millions qui seront toutefois imposables.

Le budget 2022 a été envoyé avec les documents pour l'AD de ce jour. Il comporte plusieurs nouvelles rubriques comptables qui tiennent compte de la situation entrepreneuriale changée.

Les recettes se composent des rubriques « Shop » CHF 32'000 et de celles de « Petits animaux Magazine » et de la « Fédération ». Anja Marquard souligne le fait que les salaires des employés sont comptabilisés dans la rubrique « Charges/salaires » et n'entrent donc pas encore en considération ici. Après déduction des charges pour la « base », le bénéfice brut s'élève à CHF 130'500.

Les changements les plus importants se sont opérés dans la rubrique « Soutien à la base » car quasi aucune manifestation n'a pu avoir lieu. Le comité est d'avis que les charges pour la « Promotion de la relève » et le « Camp jeunesse » doivent être supportées par les sections. La Fédération ne met plus non plus d'aide juridique externe à disposition de ses membres et les dépenses pour la statistique des membres ont été réduites de 20%. La subvention d'un montant de CHF 50'000 concerne une participation aux frais de Pigeons de race Suisse qui fêtera son 100<sup>e</sup> jubilé et recevra une somme identique aux subventions versées aux trois autres divisions pour leur 100<sup>e</sup> anniversaire.

Un poste nouveau est présenté, ce sont les « Charges personnel de la Centrale » (secrétariat de la Fédération) qui s'élèvent à CHF 258'000 y compris les assurances sociales et accidents.

A ce jour, le budget prévoyait chaque année un montant considérable pour « l'Entente Européenne ». Tenant compte du fait que ce sont les divisions et non la Fédération qui en sont membres, cette rubrique ne prévoit plus de participation financière.

Les restrictions budgétaires touchent également la Fédération. Dans le cadre de la Conférence des Comités, plus aucun dédommagement kilométrique ne sera versé. Les 8 membres du comité ont renoncé à la moitié de leurs dédommagements pour la bureautique et l'informatique. Les dépenses pour les délégations ont également été restreintes.

De nouvelles charges sont budgétisées pour la Commission IT (informatique) sous la présidence de Peter Iseli et l'adhésion à « l'Union Suisse des Paysans » est également un nouveau poste du budget 2022.

Le budget tient compte de renchérissements massifs dans les charges administratives. PAS devra dorénavant supporter la totalité des charges de bureautique, le loyer, le site Internet ainsi que le parc informatique et les programmes. Toutes ces dépenses étaient prises en charge par la « Tierwelt AG » jusqu'à fin juin 2021.

Même si PAS augmente considérablement son capital (vente de la TW), qu'elle arrive à le placer judicieusement afin d'en obtenir un rendement estimé à CHF 200'000, un déficit de CHF 223'800 est attendu une fois les dépréciations comptabilisées et les impôts payés.

Lukas Meister, Président de Petits animaux Berne-Jura part du principe que le prix de vente de la « Tierwelt » sera versé à la « Tierwelt AG » et non à la Fédération de Petits animaux Suisse : Anja Marquardt explique que la Fédération est propriétaire de la « Tierwelt » et que les droits du Journal Tierwelt (marque) n'ont jamais été cédés à la « Tierwelt AG ». Les recettes de la vente reviennent en conséquence à Petits animaux Suisse.

Lukas Meister complète son intervention par la proposition de mettre la subvention pour la BEA au budget. Selon lui, la participation à cette manifestation a un effet publicitaire. Il argumente que les fédérations cantonales ne sont aucunement en mesure de financer seuls une participation à moyen terme. Il fait part d'une deuxième proposition visant à maintenir et financer le camp pour la jeunesse et constate que la suppression de l'insigne des vétérans n'est pas conforme aux statuts. Son principal argument : Il ne faut pas faire d'économies sur le dos de la base, mais commencer à économiser à l'intérieur de l'organisation fédérative.

Anja Marquardt informe que selon les statuts, les vétérans doivent être en mesure de prouver leur statut pour pouvoir profiter de diverses prestations et réductions de prix. Mais les statuts ne mentionnent nulle part que la Fédération doit remettre un insigne quelconque.

Urs Weiss revient sur les économies de plusieurs milliers de francs réalisées au sein du comité. Il est d'avis qu'il serait judicieux que les divisions et fédérations cantonales revoient elles aussi leurs dépenses à la baisse et/ou cherchent des solutions créatives. Pour garantir la survie de Petits animaux Suisse, il n'est pas envisageable de vivre uniquement sur le capital propre. Des événements tels que BEA, LUGA etc. devront être financés par les fédérations cantonales, argumente Urs Weiss.

Il ajoute que le comité a un projet (vente de 4 calendriers différents/1 par division) qui permettrait de financer le camp des jeunes éleveurs ou d'autres mesures.

Il explique que la première version du budget clôturait avec un déficit de plus de CHF 400'000, ce qui a contraint les membres de comité de procéder à des coupes budgétaires massives. Le président lance un appel pour des dépenses mûrement réfléchies.

Lukas Meister critique le montant prévu pour les loyers qui lui paraît démesuré. Il propose de chercher - à moindre frais - une location chez une des divisions.

Marcel Müller, préposé cunicole de Petits animaux Berne-Jura déclare que tenant compte de l'approbation du montant des honoraires, le travail du comité est apprécié à sa juste valeur. En revanche, il désapprouve les charges administratives qui se montent à env. CHF 120'000. Supprimer les prestations destinées à soutenir la « Base » ne sont pas une solution acceptable pour ce délégué et l'augmentation des cotisations annuelles devra être discutée.

Urs Weiss rappelle que la procédure de consultation sur les statuts a clairement démontré qu'il n'y pas de volonté claire pour des changements. Le comité est tout à fait d'accord de revoir la taille de la centrale de service, mais avant un redimensionnement, il est nécessaire de définir quelles tâches incombent au secrétariat de la Fédération. S'il n'y a pas de besoin

de services et de prestations du secrétariat, il est clair que ni le bureau ni le secrétariat de l'association ne sont nécessaires.

Lors qu'Urs Weiss veut passer au vote, Karin Inauen, KZV Rorschach prend la parole. Elle défend les intérêts de l'Olma et exige également un subventionnement. Il en résulte un débat nourri autour de la question, quelles manifestations doivent être subventionnées et avec quel montant.

Lukas Meister retire sa première proposition au profit d'une nouvelle demande. Il suggère une somme CHF 30'000 à répartir entre BEA, Olma, LUGA et d'autres manifestations.

Denise Zopfi, de Soleure, demande un montant de CHF 70'000 à répartir entre toutes les manifestations.

Urs Weiss rappelle que les votes se font dans l'ordre d'entrée des propositions.

Lukas Meister revient une fois de plus sur sa demande et propose de mettre CHF 70'000 au budget (couvrant 80% du déficit d'une manifestation), d'attendre les répercussions sur les comptes 2021 et de réfléchir l'année prochaine s'il ne suffirait pas de couvrir 50% du déficit.

*Décision : La proposition (Berne/Soleure), de prévoir un montant de CHF 70'000 au budget 2022 pour subventionner les manifestations diverses est acceptée avec 438 voix favorables.*

*Décision : La proposition (Berne-Jura) d'attribuer un montant de CHF 15'000 pour le camp jeunesse en 2022 est approuvée avec 492 voix.*

Tenant compte des deux votes, le déficit du budget 2022 s'élève à CHF 308'800.

Plus personne ne souhaite prendre la parole.

*Décision : Le budget 2022 et son déficit de CHF 308'800 sont approuvés par 425 délégués.*

## **b) Compétence du comité**

Le comité propose une limitation à hauteur de CHF 20'000.00 par affaire et par année.

*Décision : C'est à l'unanimité que les délégués approuvent une limitation de CHF 20'000.00 par affaire et par année pour le comité.*

## **8. Organe de révision**

Le comité fait la proposition reconduire le mandat de l'entreprise fiduciaire BDO AG, Entfelderstrasse 1, 5001 Aarau en tant qu'organe de révision.

*Décision : C'est à l'unanimité que l'assemblée des délégués nomme l'entreprise BDO AG, 5001 Aarau, en tant qu'organe de révision pour les comptes 2021.*

## **9. Communications des membres du comité**

### **a) Europe**

Peter Iseli débute sa présentation avec le constat « L'Europe est également une vitrine publicitaire ».

La journée européenne avait été reportée par deux fois et est actuellement agendée au weekend du 17 au 19 septembre 2021 à Billund /DK. Un nouveau président pour la division lapins y sera désigné et un ou une secrétaire général-e devra-t-êtré nommé-e pour succéder à Esther Huwiler, secrétaire démissionnaire. Peter Iseli participera à cette rencontre en tant que représentant de Lapins de race Suisse.

L'Exposition Européenne devait initialement avoir lieu en Autriche ; toutefois elle se tiendra du 11 au 13 novembre 2022 à Kielce/PL. Un transport en commun pourra être proposé si les divisions le souhaitent. Les soins à apporter aux animaux sont également une priorité pendant l'exposition. Les bénévoles sont priés d'annoncer leurs besoins en chambres

d'hôtel. Les visiteurs en revanche doivent réserver leur hébergement directement chez les hôteliers en Pologne.

Cette manifestation internationale n'est non seulement une rencontre entre éleveurs passionnés, mais elle a pour objectif d'assurer une image positive et durable de la Suisse (stand du pays) et cela même si Petits animaux Suisse ne devait plus participer aux frais de cet événement. Peter Iseli espère qu'un grand nombre de participants suisses se rendent à Kielce.

### **b) Membres et jeunesse**

Stefan Röthlisberger informe des manifestations pour jeunes éleveurs et des activités de la commission « Protection des animaux ».

Le Championnat Suisse des jeunes éleveurs est annoncé pour le weekend des 15 et 16.01.2022. Il se tiendra dans la halle polyvalente « Baumeli » à Unteriberg. Le Comité d'organisation de la Fédération cantonale de Schwyz se réunit le 27.08.2021. Les formulaires d'inscription seront envoyés dans les meilleurs délais. La livraison des animaux est prévue pour le samedi matin. Les jeunes éleveurs pourront amener eux-mêmes leurs protégés. L'annonce des résultats se fait après la prise des chambres. Le championnat est certainement un événement particulier et mémorable pour les jeunes éleveurs.

Le prochain camp jeunesse de Petits animaux Suisse est organisé du 16 au 23 juillet 2022, dans la colonie du « Stoos ». Les formulaires d'inscription seront mis en ligne à temps. Stefan Röthlisberger adresse ses remerciements cordiaux au groupe de moniteurs qui accompagne chaque année plus de 40 jeunes.

En 2020, 49 conseils à la protection/détention ont eu lieu chez les membres de PAS. Les conseils à la protection sont un instrument important et utile. Il s'agit fréquemment de médiation entre un éleveur et le voisinage. La distinction pour une « Détention exemplaire » a été remise à 25 installations d'élevage. Les membres désireux de faire visiter leurs installations par un Conseiller à la protection peuvent s'annoncer en ligne ou contacter le secrétariat de la Fédération.

La Commission Protection des animaux siège dans une nouvelle composition, elle a été renforcée par des personnes issues de la recherche et de l'administration afin d'avoir plus de poids et d'arguments vis-à-vis des milieux de la protection animale et de l'OSAV (par exemple, des rapports de recherche). La première séance a lieu le 25.08.2021. La protection des animaux est un sujet délicat partout en Europe.

Regula Hugentobler s'enquiert de l'organisation de la journée des préposés à la jeunesse. Stefan Röthlisberger renseigne que la journée du 29.05.2021 a dû être annulée par suite de collisions de dates (report de nombreuses manifestations) et pas de nouvelles dates de remplacement trouvées. Cette rencontre importante fait partie du programme des activités et événements de l'année prochaine.

### **c) Secrétariat de la Fédération**

Sandra Lanz se réjouit que 157 nouveaux membres aient adhéré à la Fédération, parmi eux 25 jeunes éleveurs. En revanche, elle annonce 1'306 démissions. A la fin du mois de mai, Petits animaux Suisse comptait env. 15'000 membres, ce qui nécessitait 7'600 mutations dans la base de données. Toutes les divisions sont confrontées à la problématique de la diminution du nombre de membres. (Nombre de membres : LRS 8'912 / VRS 4'259 / PRS 1'507 / OAS 1'583 / PAS 15'045). L'âge moyen des éleveurs se situe entre 57 et 60 ans.

La gérante du secrétariat de la Fédération souligne l'importance de la promotion de la jeunesse, car en deux ans 171 jeunes éleveurs ont quitté la Fédération qui ne compte actuellement plus que 645 jeunes.

Sandra Lanz rappelle que le rapport annuel en version papier a été abandonné au profit d'une édition en ligne. Afin que les données soient toujours d'actualité, il est primordial de procéder régulièrement aux mutations. Le secrétariat se tient à disposition des membres pour apporter son aide en cas de questions ou de problèmes.

L'agenda quant à lui réunit une grande partie des adresses utiles, il peut d'ores-et-déjà être commandé au shop au prix de CHF 12.90. La livraison se fera au début du mois d'octobre.

Afin que les informations soient toujours d'actualité, il est important que les sections et clubs corrigent les statistiques (membres passifs, catégorie de membres que PAS ne stipule dans les statuts). En cas de questions, le secrétariat prêle volontiers main forte.

La société d'assurance „Helsana“ accorde un rabais de 10% sur les assurances complémentaires à tous les membres de PAS : (comme rappelé dans les comptes et le budget).

#### **d) Cours et formations**

Le deuxième cours FSIP a pris fin. Au printemps 2022 il sera remis au programme qui sera publié en octobre 2021. Il sera toujours possible de ne suivre que quelques modules. De plus, PAS propose plusieurs formations de base ou formations continues touchant le programme des expositions. Sandra Lanz recommande le cours du mois de septembre qui traite particulièrement les nouveautés dans ce domaine.

Pour terminer son intervention, Sandra Lanz prie les délégués de respecter le délai d'inscription pour le repas de midi à l'assemblée des délégués. Cette année, 60 participants se sont annoncés dans les délais et aujourd'hui **180 repas** ont été servis aux délégués de PAS. Même dans une grande cantine comme celle de Sursee, il est problématique d'assurer un repas à trois fois plus de participants que ceux inscrits. Une section qui prend en charge l'organisation d'une AD doit absolument connaître le nombre exact de repas !

### **10. Propositions**

Aucune proposition n'a été transmise avant le 31.12.2020.

### **11. Tierwelt AG**

Nul autre sujet n'a suscité autant de réactions émotionnelles que la vente de la « Tierwelt ».

Afin de préserver le prix de vente convenu avec l'acquéreur et garantir une reprise sans heurts par la société anonyme « Schweizer Agrarmedien », une assemblée extraordinaire (par écrit) s'imposait. Le comité est conscient qu'une assemblée en présence des délégués aurait été préférable. Il n'était toutefois pas possible de reporter cette assemblée, la décision devait être prise en juin pour que les contrats soient signés en début de juillet. Urs Weiss précise que la nouvelle propriétaire est une organisation qui possède trois titres imprimés et est également représentée sur les marchés en ligne depuis plus de 20 ans, et demande à Markus Aebi de monter sur le podium. Monsieur Markus Aebi, est président du conseil d'administration de « Schweizer Agrarmedien ». Il souligne les points communs entre les éleveurs de Petits animaux Suisse et lui-même. Il présente brièvement le plus grand éditeur suisse dans le domaine de l'agriculture en Suisse. Bien que le nom de « Schweizer Agrarmedien » n'est que peu connu, ses produits tels que les journaux « BauernZeitung », « Frauenland » et « grüne » sont bien ancrés chez le lectorat suisse alémanique. L'entreprise est un leader dans le secteur agricole et, avec les plateformes en ligne « Agropool » et « Baumaschinen Pool », bientôt rejointes par un « pool de matériaux de construction », elle est également bien positionnée pour l'avenir dans ce segment.

« Schweizer Agrarmedien (SAM) » est soutenue par des associations agricoles telles que « l'Union suisse des paysans », actionnaire principal, « l'Association laitière suisse » et les associations régionales d'agriculteurs. Avec la disparition des exploitations agricoles, le nombre de lecteurs se réduit et SAM cherche des solutions d'expansion. C'est pourquoi la société est intéressée par la relance de « Tierwelt ». Même si la « Tierwelt », en tant qu'icône et place de marché pour l'achat et la vente de toutes sortes d'objets, est un peu dépassée, comme le dit Aebi, SAM est convaincu que la « Tierwelt » est un bon produit capable de se développer, qui sera amélioré dans les prochains mois grâce à une planification stratégique. « Tierwelt » se veut un guide rural suisse pour l'amateur de

nature et d'animaux, et couvre également des sujets tels que les activités de loisirs, la randonnée, etc. Des développements éditoriaux sont prévus, et la partie "annonces" doit également être préparée numériquement.

Markus Aebi remercie les auditeurs de la confiance témoignée et leur souhaite bonne chance et beaucoup de succès dans les volières et clapiers.

Urs Weiss répond à l'inquiétude des membres quant à savoir ce qu'il advient des recettes de vente. Une partie sera prélevée pour s'acquitter des impôts et le reste sera placé en investissements rentables. Une répartition éventuelle serait soumise à une décision de l'assemblée des délégués.

Un autre sujet préoccupe les membres : l'avenir du « Petits animaux Magazine ». Le comité a décidé que le magazine sera édité 12 fois en 2022 ; il comportera entre 64 et 72 pages et vise à mieux intégrer les membres de langue française. Des sujets techniques et spécialisés ainsi que les informations fédératives y seront présentés. Le magazine sera simple mais contemporain et se vendra séparément de la « Tierwelt », son prix sera de CHF 85.00/année. Le comité lance un appel à la solidarité, car il ne s'agit pas d'un abonnement obligatoire.

Peter Iseli, délégué du Conseil d'administration prend position concernant le rapport annuel de la « Tierwelt AG ». Le nombre de lecteurs, le chiffre d'affaires et les charges du personnel étaient des données dont le comité avait besoin pour prendre une décision quant à la vente (ou la non-vente) de la Tierwelt. La publicité a été intensifiée afin que la revue ne perde pas en valeur. En collaboration avec « l'Union Suisse des Paysans » et différents jardins zoologiques de Suisse, un élargissement du lectorat est visé. Du côté des petites annonces, les répercussions du Coronavirus étaient bien perceptibles. Les annonces commerciales sont soumises à une énorme pression des prix. Tous ces facteurs ont provoqué une baisse nette du chiffre d'affaires qui n'a pas pu être contrebalancé par des économies de charges. Grâce à des mesures drastiques, les charges du « Personnel » ont été réduites, toutefois il était hors de question de diminuer la qualité de la « Tierwelt » ; les lecteurs attendent un journal d'une qualité journalistique irréprochable. Peter Iseli loue les mérites du team de vente, lequel s'est investi sans ménager ses efforts pour trouver de nouveaux annonceurs commerciaux tels que Subaru, Aldi et d'autres.

Peter Iseli énumère les raisons qui ont influées sur la décision de vendre le journal : les coûts élevés liés à la production d'un journal de bonne facture. Les investissements nécessaires pour maintenir la « Tierwelt » en vie (digitalisation). Le manque récurant de collaborations avec d'autres partenaires. Il est quasiment impossible pour une entreprise de ne publier qu'un seul produit imprimé. « Schweizer Agrarmedien AG » peut profiter des effets positifs générés par trois autres journaux et utiliser les synergies existantes.

Peter Iseli adresse ses remerciements à Simon Koechlin, Sandra Lanz, aux rédacteurs ainsi qu'au conseil d'administration sur le soutien desquels il a pu compter. Pour clore le sujet, le délégué du Conseil d'administration exprime sa conviction que la vente de la « Tierwelt » était la seule et unique décision raisonnable.

Thomas Meyer demande quand l'envoi de La Tierwelt sera séparé de celui de Petits animaux Mag. Urs Weiss explique que SAM supportera tous les coûts de production et d'expédition du magazine jusqu'à la fin de 2021 et qu'à partir du 01.01.2022, la responsabilité sera transférée à Petits animaux Suisse. En janvier 2022, tous les ménages membres recevront un exemplaire du nouveau magazine (environ 64 pages à 85 CHF) avec la possibilité de le commander.

Thomas Meyer demande si les contrats d'abonnement encore en cours seront repris par SAM. Urs Weiss rassure les délégués, en tant qu'abonné de la « Tierwelt » aucun changement ne sera perceptible, les contrats seront reconduits. L'abonnement du magazine quant à lui sera facturé séparément à partir du 01.01.2022.

## 12. Communications des divisions

### a) Oiseaux d'agrément - Reto Jordi

Afin de pouvoir régler d'importantes affaires courantes, la division d'OAS a organisé une assemblée des délégués le 12.06.2021 à Stetten. Le président Reto Jordi devait respecter une quarantaine et n'a pas pu mener les débats de « sa » première assemblée des délégués en tant que président de la division.

C'est donc le Vice-président qui a conduit l'assemblée. Un nouveau concept d'exposition avec une nouvelle répartition des catégories a été présenté et approuvé. Les fiches thématiques de l'OSAV ont d'énormes conséquences pour la division de OAS et ses expositions. Le règlement des honoraires modifié (entrée en vigueur 01.01.2022) a été accepté, les honoraires des membres du comité ont été réduits de moitié à partir de 2021, le comité tenait à faire un signe important envers les membres. Les cotisations restent à CHF 30.00 plus CHF 20.00 pour ceux qui commandent des bagues. Le budget 2022 a passé la rampe malgré un déficit de CHF 25'000 (y compris l'acquisition de nouvelles cages aux normes de l'OSAV). Le président de la division est particulièrement heureux que les délégués aient approuvé un plafond de coûts de CHF 10'000 pour financer d'éventuels coûts supplémentaires dans le secteur des expositions. Le Championnat Suisse se tient les 11 et 12 décembre 2021 à Kirchberg/BE. La société « VKO Falke » prend en charge l'organisation en collaboration avec le comité de OAS.

### b) Pigeons de race Suisse

Christian Knuchel annonce la participation de 47 délégués représentant 109 voix. En trois heures et demie les délégués ont traité les 11 points à l'ordre du jour. 2 éleveurs ont été distingués pour leur participation à 15 Nationales, un éleveur même pour 30 expositions. Les membres d'honneur seront honorés à Thoun. Tous les règlements de PRS ont été revus, corrigés et acceptés par les ayants-droits. La cotisation a été fixée à CHF 10.00 et ceci avec effet immédiat. L'achat de bagues est ouvert à tous les éleveurs (également non-membres de la division). PRS est également contraint d'acquérir un nouveau parc d'exposition, un montant de CHF 150'000 a été approuvé.

### c) Volailles de race Suisse

Jean-Maurice Tièche informe que 87 délégués réunissant 154 cartes de vote ont suivi l'assemblée de ce matin. Les rapports annuels, le règlement pour l'Exposition nationale à Winterthour et les statuts (légèrement modifiés) ont trouvé l'approbation des délégués. Tenant compte de la démission à venir de la vice-présidente actuelle, Regula Hugentobler a été nommé membre du comité. Félicitations à Micheline Petter, Aigle; Ruedi Vögeli, Kölliken et le musée « Museum zu Allerheiligen » à Schaffhouse qui ont été distingués avec la médaille du mérite de Volailles de race Suisse.

Le président de la division félicite Fabian Schenkel qui vient d'être nommé membre d'honneur et le remercie de son engagement.

Pour terminer son intervention, J.-M. Tièche invite à participer à l'exposition des volailles des 4./5.12.2021 à Winterthour.

### d) Lapins de race Suisse

Peter Iseli se félicite de la participation de 126 délégués avec 296 cartes de vote et de 5 invités. Les affaires statutaires ont été approuvées. Le président a eu l'honneur d'accueillir Klaus Blättler en tant que nouveau membre d'honneur. La proposition de reconnaître le marquage par « chip » au même titre que celui par bouton dans l'oreille a été acceptée avec une grande majorité des voix.

A partir de la saison 22/23 les chip et les boutons seront reconnus sans différence. Peter Iseli remercie le comité de Petits animaux Suisse et le secrétariat de la Fédération pour la collaboration et la bonne entente.

### **13. Nomination des membres d'honneur**

Aucune proposition n'est parvenue à PAS.

### **14. Nomination des vétérans**

239 vétérans ont 30 ans à leur actif / 188 - 40 ans / 120 - 50. Les insignes seront remis dans les meilleurs délais (envoi aux sections correspondantes).

Chez les anciens vétérans et les très anciens vétérans, 42 personnes sont membres depuis 60 ans, 23 depuis 65 ans et 8 depuis 70 ans ou plus.

Sandra Lanz adresse ses remerciements aux divisions avec qui elle travaille étroitement.

### **15. Attribution de l'assemblée des délégués à partir de 2024 et suivantes**

2022 Delémont/JU

2023 Fribourg/FR

Aucun candidat ne s'est présenté pour organiser l'assemblée des délégués en 2024. Urs Weiss lance un appel aux sociétés et sections. Le secrétariat de la Fédération fournit volontiers de plus amples renseignements.

### **16. Divers**

A l'occasion de l'Assemblée des délégués extraordinaire en janvier 2019, il a été relevé que les statuts doivent être rigoureusement révisés. Il n'est pas censé de maintenir une organisation complexe, coûteuse et surdimensionnée par rapport au nombre de membres qui y adhèrent. Dans le cadre de la journée de réflexion 2019, le comité a envisagé différentes formes organisationnelles et a créé un groupe de travail interne. Celui-ci a élaboré une proposition qui a été discutée lors de la journée de réflexion en octobre 2020. Par la suite ce projet a été soumis à une appréciation juridique. Il était prévu de présenter ce projet à la Conférence des comités et préposés à la fin du mois de janvier 2021. À la suite de l'annulation de la CCP, le projet de révision a été mis en ligne, ainsi les divisions, les présidents des fédérations cantonales et toutes les autres personnes intéressées avaient la possibilité de prendre position avant la date butoir du 30.06.2021 (la récapitulation des propositions tient sur 90 pages). Les 21 et 28.08.2021, des workshop (séminaires de travail) ont été proposés afin que les intéressés disposent de toutes les informations nécessaires à la prise de décisions. En automne aura lieu une récapitulation des propositions de révision des statuts et le résultat sera présenté à la CCP 2022. Par la suite, le projet repartira dans une nouvelle procédure de consultation. Les propositions seront traitées en automne 2022. Selon l'avancement des travaux, les statuts seront soumis à l'approbation des délégués en assemblée ordinaire 2023 ou dans le cadre d'un AD e. o.

Une fois les nouveaux statuts en vigueur, le comité élaborera une refonte des environ 20 règlements de PAS en les regroupant en un seul règlement de Petits animaux Suisse.

Maya Betschart argumente qu'une révision des statuts ne fait pas de sens si on ne détermine pas au préalable l'utilité de maintenir la Fédération en plus des quatre divisions. Selon son avis, les divisions suffiront amplement pour défendre la cause de nos protégés dans un pays tel que la Suisse. L'argument que PAS pourrait paraître plus forte en raison de sa taille, n'a probablement pas compté depuis longtemps, car aucun succès significatif n'a été obtenu récemment. Maya Betschart insiste sur le fait que les comités des divisions sont tout à fait en mesure de défendre les intérêts des membres sans l'aide de la Fédération de PAS. En cas de nécessité, les divisions pourraient éventuellement se regrouper. De cette façon, elles disposeront de plus de poids. Après la vente de la « Tierwelt », le président pose la question : « Avons-nous encore besoin de PAS ? Si oui, pour quelles tâches ? Devons-nous, voulons-nous et pouvons-nous nous offrir le luxe de financer les comités des divisions et celui de la Fédération ? »

Urs Weiss se dit ouvert à tout changement. Il confirme que rien ne s'oppose à une dissolution de la Fédération si par le biais d'une proposition un vote est exigé. Avant d'envisager cette solution, il est pourtant primordial de déterminer « qui s'occupe de quoi et à quel prix », résume le Président de PAS.

Lukas Meister n'est pas satisfait de l'approche proposée concernant le Petits animaux Magazine. Il pense que le magazine prochainement proposé ne soit pas fondamentalement différent de son prédécesseur et exprime ainsi sa crainte que la qualité ne soit pas améliorée. Lukas Meister signale que l'article 15f des statuts prévoit qu'il est de la compétence de l'assemblée des délégués de fixer le montant de la contribution annuelle des membres. Il est d'avis que le montant des cotisations doit d'ores et déjà être déterminé et propose une contribution de CHF 85.00 qui inclut le magazine. Il craint que l'approche avec « un exemplaire type avec option de commande » risque d'entraîner une perte de lecteurs. Bien que l'approbation des nouveaux statuts ne se fera probablement pas avant 2023, il faut réfléchir aujourd'hui à une augmentation des cotisations, insiste-t-il.

Urs Weiss tiendra compte de cette proposition dans les deux workshops (séminaire) du mois d'août 2021.

Karin Inauen, de la société KTZV Rorschacherberg, juge la révision justifiée. Elle regrette en revanche le manque de communication. Les membres sont insuffisamment informés, critique-t-elle et demande la raison pour laquelle les présidents de sociétés n'ont pas été informés au préalable (p. ex par courriel, voire courrier postal). Ayant elle-même quelques questions concernant ce projet de révision, Karin Inauen a pris contact avec PAS. Son entretien téléphonique lui a laissé un arrière-goût amer et l'impression que le questionnement critique n'est pas le bienvenu et est rejeté avec cynisme. L'appel à la participation aux workshops et la communication des dates se sont faites dans la précipitation et les délais sont trop courts. La participation par vidéoconférence (Zoom) n'est pas une option valable du fait que le participant a du mal de se faire entendre ou de pouvoir prendre la parole.

La « Tierwelt » no 30/31 comporte un résumé des propositions établies durant la période de consultation. Dans les commentaires, on pouvait lire que les idées sont « controversées et pas congruentes ». Karin Inauen défend l'opinion que c'est justement l'effet recherché dans une telle procédure. L'argument que le principe d'une Centrale offrant ses services aux membres ne soit pas compris par ceux-ci, la bloque en demandant comment cette idée est censée être claire pour les membres alors qu'ils n'ont pratiquement aucune information à leur disposition. Urs Weiss argumente que la mise en place d'une procédure de consultation a pour objectif d'ouvrir un débat démocratique. L'organisation de séances d'information (4 workshops en une même semaine) demande du temps et de l'énergie, alors que justement le temps pressait. Le président relève qu'il faut pouvoir compter sur un minimum de tolérance et de compréhension dans de pareils cas de figure. Les séances ont permis à une centaine de personnes de se faire une opinion et d'être clairement informées.

Une fois de plus, Urs Weiss appelle à la réalisation d'expositions ! « Chaque exposition est importante ! Dans notre passion, il n'existe pas d'exposition insignifiante », insiste-t-il.. Les divisions et la Fédération apportent leur soutien aux organisateurs. PAS propose divers articles « Corona » dans son shop. Sur le site Internet sont présentés un « concept Corona » ainsi que des informations complémentaires à ce sujet.

C'est dans l'air du temps de dire aux autres ce qu'ils doivent faire. Le bon sens dicte de se plier aux lois. La Suisse compte environ 65 organisations de la Protection des animaux qui défendent leurs intérêts avec ferveur. Contrairement à Petits animaux Suisse, elles disposent d'un droit de recours et beaucoup d'entre elles ont des ressources considérables à leur disposition. À elle seule, la Protection Suisse des Animaux compte 80 employés qui travaillent à plein temps sur les manquements présumés au bien-être des animaux. En outre, la relation aux animaux a changé et une majorité frappante de la population

s'identifie à une protection accrue des animaux. Les appels à la résistance contre le prétendu arbitraire de Berne partent d'une bonne intention, mais ne sont pas très efficaces.

L'année passée, PAS s'est battu et a atteint quelques objectifs, réalisé quelques résultats. Les lois sont élaborées par le parlement et mises en œuvre par des ordonnances du Conseil fédéral. L'application et le contrôle de l'exécution de la Loi et de l'Ordonnance sont de la compétence des cantons. Afin que les mesures exigées soient aussi uniformes que possible, l'OSAV a établi les fiches thématiques que nous connaissons tous. Ces fiches ont pour objectif de garantir la cohérence et l'homogénéité dans la Suisse entière.

A ce point de l'ordre du jour, Anja Marquardt, caissière de Petits animaux Suisse demande la parole et annonce sa démission avec effet immédiat.

Elle explique que l'année 2021 entrera dans l'histoire de PAS. La décision de vente de la „Tierwelt“ - prise en assemblée extraordinaire du 12.06.2021 - n'est pas compatible avec les convictions de la responsable des finances qui ne veut et ne peut pas soutenir cette décision. Anja Marquardt remercie de la collaboration durant ces deux dernières années et souhaite bon vent à la Fédération.

Urs Weiss, surpris par cette annonce, informe que cette démission sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance du comité.

Maya Betschart constate que le mot démocratie est fréquemment utilisée par PAS. Quelle n'était donc pas sa surprise lors qu'elle devait constater que les deux vidéos de soutien (prises de position à titre personnel) la vente de la « Tierwelt » publiés sur Facebook ne permettaient pas de poster des commentaires et que certains commentaires (faits ailleurs sur le compte Facebook de PAS) étaient même supprimés.

Non seulement sur Facebook mais également dans des courriels ainsi que lors de rencontres, les commentaires et remarques ont été difficilement compréhensibles et manquaient de respect, ce qui dérange Urs Weiss. Il souligne que c'était le souhait des deux personnes qui ont produit les vidéos que la fonction des commentaires soit bloquée et nullement une décision du comité. Le président clôt son intervention en rappelant que lorsqu'il s'agit d'utiliser les médias sociaux, tout le monde a encore beaucoup à apprendre.

Il n'y a pas d'oppositions contre la façon dont l'assemblée a été conduite ou les votes réalisés.

Le procès-verbal sera publié dans l'organe officiel et le délai d'opposition est de 30 jours à partir de la publication.

Urs Weiss remercie les délégués de leur présence et souhaite plein succès dans les clapiers et volières.

Fin de l'assemblée : 16h10

Le Président :

**Urs Weiss**

La Secrétaire

**Monica Henry**

---